

MOBILISATION

Aluisio Cunda Quintai ne sera pas expulsé P.4



/PHOTO N.P.

BRUN

Aluisio Cunda Quintai pourra rester en France

Hier, le tribunal administratif de Marseille a annulé son obligation de quitter le territoire

Aluisio Cunda Quintai n'était pas seul hier matin à Marseille. Sur le cours Pierre-Puget, une petite foule s'est agglutinée. Autour de Daniel Reverchon et Hélène Nicolas, Lucile et Alain Leluc-Venet, membres de ses deux familles d'accueil, plus de 70 personnes se sont groupées, amis, proches, militants. La plupart ont fait le déplacement depuis Arles où vit le jeune homme, originaire d'Angola (lire nos éditions des 23 et 25 août).

L'objectif de l'audience devant le tribunal administratif demandée par l'avocate d'Aluisio : l'annulation de l'obligation de quitter le territoire français

"Je souhaite rester en France, pour continuer mes études"

ALUISIO QUINTAI



Plus de 70 personnes sont venues soutenir Aluisio hier au tribunal administratif de Marseille. Une autorisation provisoire de séjour lui sera accordée.

/PHOTO N.P.

visant le jeune homme, déléguée le 21 août par le préfet de Haute-Garonne. Et lui permettrait d'obtenir une autorisation de séjour, indispensable pour Aluisio qui entre cette année en classe de 1^{re}, section géomètre-topographe, au lycée Mistral à Nîmes. Sans elle, il ne peut pas passer ses examens de fin d'année. Ni le baccalauréat. Alors que tous ses professeurs, depuis sa 4^e au collège Ampère le présentent comme un élève exemplaire.

Dans la foule, devant la salle d'audience, on sourit pour tromper l'angoisse. On discute. On sait qu'il est rare qu'un tribu-

nal administratif casse la décision d'un préfet. Aluisio Quintai attend, visage tendre et tendu. Si l'OQTF n'était pas annulée? *"Ce sera la même chose, redoute Lucile Leluc-Venet. Il sera chez nous avec un nœud dans le ventre, et ça pourra durer 10 ans. Il ne retournera pas en Angola."* Depuis son arrestation le 21 août dernier à l'occasion d'un contrôle de routine sur une autoroute près de Toulouse, son placement en centre de rétention administrative, Aluisio a peur d'être de nouveau arrêté. Même si le juge des libertés lui a permis de retrouver Arles, il l'a assigné à rési-

dence. En vue d'une éventuelle expulsion.

Au tribunal administratif, pas de sentiments. On n'y juge pas les personnes, mais la légalité des décisions. Aluisio, assis, tremble. Le but de la plaidoirie de M^e Macherey, qui défend le jeune homme : prouver que la décision du préfet de Haute-Garonne constitue une violation du droit. *"Le préfet estime que l'expulsion ne lui portera pas préjudice, au vu de son arrivée récente, de l'absence d'attaches personnelles et familiales en France et en l'absence de preuves de son impossibilité de vivre en Angola. Tout cela est*

faux." Et de rappeler l'histoire d'Aluisio, né le 15 novembre 2000, qui a fui l'Angola en 2015 alors que sa sœur et son frère ont été assassinés, sa famille étant visée par une vendetta. Avec un faux passeport, au nom de Domingo Nguza, il arrive en France, par avion. L'aide sociale à l'enfance (ASE) reconnaît sa minorité, sur la foi de son acte de naissance. Il vit en foyer. Mais pour la police, il reste Domingo Nguza, né le 5 juin 1995. Même si le juge des enfants maintient que le jeune homme est mineur. Au printemps 2015, après 72h de garde à vue sans avocat et une compa-

ruption immédiate, il écope de deux mois de prison avec sursis pour faux et usage de faux. Et de l'obligation de payer pour les mois qu'il a passés en foyer.

"Mais deux familles l'accueillent, il ne désespère pas, il a d'excellentes notes à l'école, est très apprécié, passe un certificat de secourisme" fait remarquer l'avocate. *"En tant que mineur, il ne peut faire l'objet d'une mesure d'éloignement. La police n'a jamais apporté de preuves, mais l'ASE n'a jamais douté de sa minorité. Aluisio est en France depuis 3 ans, il n'a pas vocation à rentrer en Angola. Il a construit une vie ici."* Quant à son identité, mise en doute par l'État : *"Il a présenté son acte de naissance, et les cartes d'identité de ses parents. C'est bien son identité."*

La présidente demande à Aluisio ce qu'il souhaite : *"Je souhaite rester en France, pour continuer mes études."* Quelques larmes discrètes, une longue attente, et la décision tombe : l'OQTF est annulée, et Aluisio peut demander une autorisation provisoire de séjour. Le temps d'attendre sa majorité, en novembre, pour lancer sa demande de papiers. La satisfaction est générale, la foule se retient d'applaudir dans le tribunal. Et Aluisio, ému, est sollicité de toutes parts : *"Je remercie tout le monde, je n'aurais jamais pensé qu'il y aurait tant de gens aujourd'hui. J'espère un jour rendre service à tous ces gens qui m'ont aidé. J'espère continuer ma vie normalement, reprendre le sport, et passer mes examens."*

Nicolas PUIG